

**LOISIRS COMMUNAUTAIRES
LE RELAIS DU BOUT**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7
Annexe A - Initiatives sociales Alliances pour la solidarité	12
B - Impact jeunesse	12
C - Fête famille	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Loisirs communautaires Le Relais du bout

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT (organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section Fondement de l'opinion avec réserve de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, des résultats nets, de l'actif et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit r  alis   aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;

- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;

- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;

- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme    cesser son exploitation.

- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Provencher & associ   Inc.¹

Montr  al, le 8 avril 2025

¹Par Martin Provencher, CPA auditeur

LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT

RÉSULTATS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	2024	2023
PRODUITS		
Inscriptions enfants	461 978 \$	393 968 \$
Inscriptions adultes	144 715	143 458
Contrats de surveillance	84 812	47 368
Subvention Accompagnement à domicile	22 172	18 488
Subventions provinciales	156 919	126 180
Subvention fédérale	98 249	86 523
Ville de Montréal	69 478	61 772
Projet Réussite Montréal	9 645	-
Soutien à l'action bénévole	1 000	1 000
Location	7 096	-
Vente de chandails	4 829	5 660
Intérêts	22 634	17 807
Initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Annexe A)	73 214	75 110
Impact jeunesse (Annexe B)	42 935	36 184
Fête famille (Annexe C)	8 981	8 261
	<u>1 208 657</u>	<u>1 021 779</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	888 530	765 112
Sous-traitance	42 817	28 257
Honoraires professionnels	9 796	9 022
Déplacements et représentation	3 878	8 204
Télécommunications	3 063	4 169
Frais de bureau	21 143	23 029
Taxes et permis	3 124	2 895
Assurances	4 973	4 546
Activités sorties	39 522	30 994
Achats de matériel	26 712	45 986
Publicité	4 324	3 940
Formation	8 834	6 657
Serviice d'infonuagique	6 622	5 666
Intérêts et frais bancaires	8 915	8 303
Amortissement des immobilisations corporelles	3 560	4 440
Initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Annexe A)	73 214	75 110
Impact jeunesse (Annexe B)	42 935	36 184
Fête famille (Annexe C)	8 981	8 261
	<u>1 200 943</u>	<u>1 070 775</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>7 714 \$</u>	<u>(48 996) \$</u>

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	2024				2023	
	Réserve	Investi en Immobilisations	Fonds pour équipements	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	190 000 \$	12 717 \$	- \$	266 524 \$	469 241	518 237 \$
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	2 072	-	(2 072)	-	-
AFFECTATION INTERNE (note 3)	10 000	-	200 000	(210 000)	-	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		(3 560)	-	11 274	7 714	(48 996)
SOLDE À LA FIN	200 000 \$	11 229 \$	200 000 \$	65 726 \$	476 955 \$	469 241 \$

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	7 714 \$	(48 996) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 560</u>	<u>4 440</u>
	11 274	(44 556)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(12 198)	4 842
Frais payés d'avance	2 610	-
Créditeurs	19 807	1 961
Apports reportés	<u>270</u>	<u>24 905</u>
	21 763	(12 848)
	-----	-----
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 072)	-
Variation des dépôts à terme	<u>(401 536)</u>	<u>(1 475)</u>
	(403 608)	(1 475)
	-----	-----
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(381 845)	(14 323)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>631 940</u>	<u>646 263</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>250 095 \$</u></u>	<u><u>631 940 \$</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par l'encaisse.

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Encaisse
Comptes clients et autres créances (note 4)
Frais payés d'avance

2024	2023
250 095 \$	631 940 \$
24 405	12 207
-	2 610
274 500	646 757

**DÉPÔTS À TERME, AU TAUX D'INTÉRÊT DE 4%,
ÉCHÉANT EN FÉVRIER ET SEPTEMBRE 2027**

439 896 38 360

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

11 229	12 717
725 625 \$	697 834 \$

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 6)
Apports reportés (note 7)

52 781 \$	32 974 \$
195 889	195 619
248 670	228 593

ACTIF NET

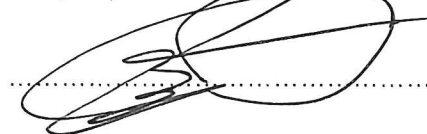
Réserve
Affecté - Investi en immobilisations
Fonds pour équipements
Non affecté

200 000	190 000
11 229	12 717
200 000	-
65 726	266 524
476 955	469 241
725 625 \$	697 834 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



administrateur



administrateur

1- STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objet d'opérer un centre communautaire et d'organiser des activités sociales et culturelles afin de favoriser le développement personnel, social, culturel et physique des membres. Le 2 février 2012, l'organisme a modifié son nom pour Loisirs Communautaires Le Relais du bout.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

2.1 Modification de méthodes comptables**Accords d'infonuagique**

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, *Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client*, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé Services d'infonuagique à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

2.2 Méthodes comptables ayant un effet important**Comptabilité par fonds -**

Le fonds non affecté rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services, du fonctionnement et de l'administration. Ce fonds présente également les ressources apportées sous forme de contribution financière non remboursable. Le conseil d'administration désire réserver un surplus pour couvrir les retards de financement équivalent à trois mois d'opération, qui est inclus dans la Réserve.

Le fonds pour équipements vise à acquérir des équipements sportifs et récréatifs et du matériel de bureau pour équiper l'éventuel gymnase pour desservir la population du territoire.

Le Fonds des immobilisations présente le coût amorti des immobilisations.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Comptabilisation des produits -**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports reportés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Apports reçus sous forme de services -

L'organisme occupe à titre gratuit des locaux. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Estimations comptables -

Pour dresser des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et élaborer des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges durant la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Accords d'infonuagique -

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation des biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, *Traitement comptable des accords d'infonuagique*, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont présentées dans la rubrique Services d'infonuagique à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)**Immobilisations -**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respectivement selon la méthode du solde décroissant aux taux indiqués ci-dessous:

	<u>Taux</u>
Matériel informatique	30%
Mobilier et équipement	30%
Mobilier de bureau	20%

Instruments financiers -

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse des comptes clients et autres créances et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créanciers et des apports reportés.

3- AFFECTATION INTERNE

Le 25 mars 2025, le conseil d'administration a résolu d'effectuer l'affectation suivante aux actifs nets du 31 décembre 2024:

- 200 000 \$. À l'acquisition des équipements sportifs et récréatifs et du matériel de bureau pour équiper l'éventuel gymnase pour desservir la population du territoire.
- 200 000 \$. Pour couvrir les retards de financement équivalent à trois mois d'opération.

4- COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Inscriptions	7 000 \$	2 356 \$
Subventions	641	6 449
Intérêts courus	13 980	-
Sommes à recevoir de l'état	<u>2 784</u>	<u>3 402</u>
	<u>24 405 \$</u>	<u>12 207 \$</u>

5- IMMOBILISATIONS
CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortis- sment cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	40 291 \$	33 696 \$	6 595 \$
Mobilier et équipement	19 968	19 878	90
Mobilier de bureau	23 749	19 205	4 544
	<u>84 008 \$</u>	<u>72 779 \$</u>	<u>11 229 \$</u>

6- CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	44 181 \$	11 174 \$
Salaires et vacances	8 600	21 800
	<u>52 781 \$</u>	<u>32 974 \$</u>

7- APPORTS REPORTÉS

Les subventions de fonctionnement reportées qui sont présentées dans le fonds de fonctionnement, représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice suivant.

	2024	2023
Solde au début	195 619 \$	170 714 \$
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(195 619)	(170 714)
Plus: Montant reçu pour l'exercice suivant	<u>195 889</u>	<u>195 619</u>
Solde à la fin	<u>195 889 \$</u>	<u>195 619 \$</u>

8- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme et Les petits soleils de la Pointe-de l'île sont des organismes sous contrôle commun étant donné qu'ils ont le même conseil d'administration.

Les petits soleils de la Pointe-de l'île utilise des salariés de l'organisme. Pour l'exercice, Les petits soleils de la Pointe-de-l'île a versé 30 831 \$ à l'organisme (20 053 \$ en 2023).

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie convenue entre les parties et est déterminée selon les coûts encourus.

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 décembre 2024.

Risque de crédit -

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les dépôts à terme et les comptes clients et autres créances. L'organisme évalue de façon continue les comptes clients et autres créances sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. Les comptes clients et autres créances ont été reçus peu après la fin de l'exercice financier. Le risque de crédit des dépôts à terme est négligeable puisqu'il est détenu dans une grande institution financière.

Risque de liquidité -

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs et de ses apports reportés.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt -

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce type de risque sur ses dépôts à terme.

LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT

ANNEXES A, B ET C - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

A - INITIATIVES SOCIALES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

	2024	2023
Produits		
Ville de Montréal	73 214 \$	75 110 \$
Charges		
Prévention Pointe-de-l'Île	29 603	35 241
Maison des jeunes	26 932	20 074
Salaires et charges sociales	6 459	6 679
Matériel administratif et fournitures	441	44
Soutien aux familles	9 779	13 072
	73 214	75 110
Excédent (déficit)	- \$	- \$

B - IMPACT JEUNESSE

Produits		
Bailleurs de fonds	28 609 \$	27 385 \$
Inscriptions enfants	14 326	8 799
	42 935	36 184
Charges		
Société Ressources-loisirs	22 357	21 500
Salaires et charges sociales	13 943	11 587
Matériel administratif et fournitures	6 635	3 097
	42 935	36 184
Excédent (déficit)	- \$	- \$

C - FÊTE FAMILLE

Produits		
Subventions	8 981 \$	8 261 \$
Charges		
Activités	8 981	8 261
Excédent (déficit)	- \$	- \$